

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 avril à 18h00, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 4 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de réunion au 53 bis avenue Bouloc Torcat à Carmaux, sous la Présidence de Didier SOMEN, Président du CIAS.

Membres présents : 11

BLANQUET Marguerite, **BONFANTI** Djamilia, **COURVEILLE** Martine, **PLO** Pascal, **REDO** Aline, **SELAM** Fatima (pouvoir de **BLAVIER** Yveline), **SOMEN** Didier (pouvoir de **SZCZEPANIAK** Jacques), **SOURDIN** Anne, **TIREFORT** Jean-Michel, **TOUZANI** Rachid, **VIDAL** Suzette.

Membres excusés : 8

AZAM Martine, **BLAVIER** Yveline (pouvoir à **SELAM** Fatima), **DURAND** Rosette, **LEYMARIE** Muriel, **MILESI** Marie, **ORRIT** Didier, **ROMIGUIER** Valérie, **SZCZEPANIAK** Jaques (pouvoir à **SOMEN** Didier).

NOMBRE DE MEMBRES - QUORUM : 10			
Membres en exercice	19	Membres avec pouvoir	2
Membres présents	11	Voix délibératives	13

Secrétaire de séance : SELAM Fatima

Ordre du jour :

- 1) Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 12 mars 2024,
- 2) Approbation du compte de gestion de l'exercice 2023,
- 3) Approbation du compte administratif de l'exercice 2023,
- 4) Affectation définitive des résultats de l'exercice 2023,
- 5) Adoption du budget primitif 2024,
- 6) Approbation du projet de l'action « Accompagnement vers et dans l'Emploi des personnes en situation d'exclusion socioprofessionnelle sur le territoire du Carmausin-Ségala » (AVDE) pour 2024 et 2025,
- 7) Approbation du projet de l'action « Atelier Chantier d'insertion du Carmausin-Ségala » pour 2024 et 2025,
- 8) Adhésion annuelle à la Fédération Interdépartementale Garonne Occitanie (FIGO) et Fédération des Centres Sociaux et socioculturels de France (FCSF),
- 9) Appel à projet CARSAT,
- 10) Questions diverses.

1- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 MARS 2024

Le Président rappelle les différents points examinés lors de la séance du Conseil d'Administration du 12 mars 2024 et propose à l'assemblée de passer à leur adoption.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 mars 2024.

2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2023

Le Président donne lecture du compte de gestion tel qu'il a été établi par la Direction Générale des Finances Publiques

Section :	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Part affectée à l'investissement 2023	Résultat exercice 2023	Résultat cumulé de clôture
Investissement	-12 756.51		15 041.33	2 284.82
Fonctionnement	52 729.42	12 756.51	-37 243.60	2 729.31
TOTAL	39 972.91		-22 202.27	5 014.13

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le compte de gestion de l'exercice 2023 du CIAS,
- **DECLARE** qu'il n'appelle ni observations, ni réserves sur la tenue des comptes.

3- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2023

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil d'Administration élit un Président de séance (Fatima SELAM) pour débattre et voter chapitre par chapitre, le compte administratif de l'exercice 2023 du CIAS, ainsi que le résultat de clôture au 31/12/2023.

Les opérations de l'exercice 2023 font ressortir les résultats suivants :

Compte administratif	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 408 264.95	18 005.13
RECETTES	1 371 021.35	33 046.46
RESULTATS 2023	-37 243.60	15 041.33
RESULTATS ANTERIEURS	39 972.91	-12 756.51
RESULTATS CUMULES	2 729.31	2 284.82

Les membres du Conseil d'Administration constatent la concordance entre le compte administratif 2023 et le compte de gestion 2023.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **CONSTATE** que le Compte Administratif 2023 est en concordance avec le Compte de Gestion 2023,
- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2023.

4- AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Le Président rappelle les résultats de l'exercice 2023.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

VALIDE l'affectation définitive des résultats de fonctionnement, tels que présentés ci-après :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-37 243,00
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	39 072,01
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	2 729,31
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	2 284,82
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	2 729,31
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	2 729,31
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

5- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le Président rappelle le débat d'orientation budgétaire et présente le budget primitif 2024 *qui s'équilibre en section de fonctionnement à hauteur de 1 392 230.00 € et en section d'investissement à hauteur de 53 785.00 €.*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ADOpte le budget primitif.

6- APPROBATION DU PROJET DE L'ACTION « ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION D'EXCLUSION SOCIOPROFESSIONNELLE SUR LE TERRITOIRE DU CARMAUSIN-SEGALA » (AVDE) POUR 2024 ET 2025

Le dispositif permet :

- La mise en œuvre de parcours individualisés et renforcés visant à soutenir un projet professionnel réaliste et réalisable au regard des compétences et capacités des personnes,
- La mise en place des étapes nécessaires leur permettant de lever leurs freins socioprofessionnels,
- Le maintien d'un accompagnement lors de reprises d'activités, qu'elles soient en CDI, en CDD ou en intérim, de manière à sécuriser le retour à l'emploi et les démarches sociales et professionnelles qui y sont associées.

Cette mission peut être cofinancée par le Programme FSE+ Emploi-Inclusion-Jeunesse-Compétences, dans le cadre de l'appel à projets du Département.

Plan de financement 2024 et 2025 de l'action « Accompagnement vers et dans l'Emploi des personnes en situation d'exclusion socioprofessionnelle sur le territoire du Carmausin-Ségala » (AVDE)

Le Président présente le plan de financement prévisionnel de l'opération pour 2024 et 2025 :

Type	Année 1 - 2024		Année 2 - 2025		Total	
Total des dépenses dont	61758,83 €	100,00 %	62094,65 €	100,00 %	123853,48 €	100,00 %
Dépenses directes	44113,45 €	71,43 %	44353,32 €	71,43 %	88466,77 €	71,43 %
Coûts restants	17645,38 €	28,57 %	17741,33 €	28,57 %	35386,71 €	28,57 %
Total des ressources dont	61758,83 €	100,00 %	62094,65 €	100,00 %	123853,48 €	100,00 %
Financement européen sollicité	36758,83 €	59,52 %	37094,65 €	59,74 %	73853,48 €	59,63 %
Financements publics nationaux	25000,00 €	40,48 %	25000,00 €	40,26 %	50000,00 €	40,37 %

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement du dispositif pour l'année 2024 et pour l'année 2025,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès de l'Europe et à signer tous les documents afférents à la présente action.

7- APPROBATION DU PROJET DE L'ACTION « ATELIER CHANTIER D'INSERTION DU CARMAUSIN-SEGALA » POUR 2024 ET 2025

Le dispositif permet de conjuguer :

- La mise ou la remise en situation d'emploi, dans le cadre d'activités axées sur la valorisation du patrimoine bâti et sur l'entretien des espaces verts définis avec la communauté de communes Carmausin-Ségala et les communes qui la constituent,
- Un accompagnement socio-professionnel individualisé des bénéficiaires dans la construction d'un projet professionnel viable et cohérent au regard du marché de l'emploi,
- Une acquisition de savoir-faire et de savoir-être nécessaires sur le marché du travail,
- Une reprise de confiance en soi par le biais d'une expérience professionnelle valorisante, constructive et basé sur un travail en équipe,
- La levée de freins socioprofessionnels empêchant le retour à l'emploi de manière pérenne (manque de qualification, absence de mobilité, problèmes financiers, difficulté d'articulation des temps de vie, problématiques linguistiques, problématiques de garde etc.).

Cette mission peut être cofinancée par le Programme FSE+ Emploi-Inclusion-Jeunesse-Compétences, dans le cadre de l'appel à projets du Département.

Plan de financement 2024 et 2025 de l'action « Atelier Chantier d'insertion du Carmausin-Ségala »

Le Président présente le plan de financement prévisionnel de l'opération pour 2024 et 2025 :

Type	Année 1 - 2024		Année 2 - 2025		Total	
Total des dépenses dont	142 226,91 €	100,00 %	144 547,31 €	100,00 %	286 774,22 €	100,00 %
Dépenses directes	123 675,57 €	86,96 %	125 693,31 €	86,96 %	249 368,88 €	86,96 %
Dépenses indirectes	18 551,34 €	13,04 %	18 854,00 €	13,04 %	37 405,34 €	13,04 %
Total des ressources dont	142 226,91 €	100,00 %	144 547,31 €	100,00 %	286 774,22 €	100,00 %
Financement européen sollicité	85 180,15 €	59,89 %	86 600,91 €	59,91 %	171 781,06 €	59,90 %
Financements publics nationaux	44 120,00 €	31,02 %	44 120,00 €	30,52 %	88 240,00 €	30,77 %
Autofinancement	12 926,76 €	9,09 %	13 826,40 €	9,57 %	26 753,16 €	9,33 %

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de financement du dispositif pour l'année 2024 et pour l'année 2025,
- **AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès de l'Europe et à signer tous les documents afférents à la présente action.

8- ADHESION ANNUELLE A LA FEDERATION INTERDEPARTEMENTALE GARONNE OCCITANIE (FIGO) ET FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE (FCSF)

Née en 1922, la FCSF regroupe plus de 60 fédérations et unions locales dont la FIGO. Celle-ci anime le réseau de l'Animation de la Vie Sociale, représente les équipements auprès des pouvoirs publics et accompagne les professionnels et bénévoles dans la dynamique du pouvoir d'agir des habitants. Héritiers des mouvements de l'éducation populaire et du développement social local, les projets sont basés sur trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité ainsi que la démocratie.

La cotisation annuelle pour l'année 2024 s'élève à 400 € pour la FIGO et 714.85 € pour la FCSF.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE l'adhésion à la FIGO/FCSF pour un montant total de 1 114.85 € pour l'année 2024.

9- APPEL A PROJET CARSAT

La CaSa Centre Social répond à l'appel à projet : « Lien social et Innovation 2024 », en déposant un projet à destination des séniors : « Mieux vieillir en Carmausin-Ségala ».

Ce projet comprend l'action Parlot'âge, réseau de bénévoles visiteurs à domicile, l'action Butin'âge, ateliers de lien social pour les personnes âgées et l'action Rencontres de mémoire, ateliers intergénérationnels et de valorisation du vécu des aînés.

A ce titre, le CIAS demande une subvention de 7 000 € à la CARSAT.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVER** la demande de financement présentée ci-dessus,
- **AUTORISER** le Président à solliciter la subvention et à signer tous les documents s'y rapportant.

10- QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, Monsieur le Président clôt la séance.

Fin du Conseil d'Administration.

**Le Président,
Didier SOMEN**



**La secrétaire de séance
Fatima SELAM**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Fatima SELAM".